

Catégories reconnues pour obtenir l'asile ¹

- **La race**². C'est un peu étrange d'utiliser ce terme aujourd'hui puisque la notion même de race est désormais contestée. Cette catégorie comprend des considérations de couleur, d'origine, d'appartenance ethnique. Ainsi, de nombreux Tutsis rwandais ont fui durant la guerre civile menée par des extrémistes hutus et ont demandé l'asile à d'autres pays.
- **La religion**. La liberté de religion est un droit humain fondamental. Et pourtant, des minorités confessionnelles sont aujourd'hui encore victimes de persécutions. Ainsi, de nombreuses personnes yézidiées du Kurdistan irakien, chrétiennes de Syrie ou encore rohingyas du Myanmar (ex-Birmanie) ont été contraintes de fuir leur pays parce que leur vie était en danger.

Les questions de religion sont aussi liées au genre, dans la mesure où les hommes et les femmes peuvent être affecté·e·s de manières différentes par les codes religieux. Les femmes peuvent ainsi voir leur liberté de mouvement limitée, devoir se soumettre à un code vestimentaire, être victimes de pratiques telles que l'excision, tout cela au nom de la religion ou de la tradition. L'exemple afghan depuis la prise du pouvoir par les talibans en est une éloquente illustration parmi tant d'autres.

- **La nationalité**. Ici encore, le terme ne doit pas être pris dans son sens strict de citoyenneté. On prend en compte l'appartenance à un groupe soudé par son identité culturelle, ethnique ou linguistique, par ses origines géographiques, par sa relation avec la population d'un autre État (Bédouins du Koweït, Palestiniens par exemple) et qui subissent l'exclusion d'une politique étatique.
- **L'appartenance à un certain groupe social**. La notion de groupe social peut par exemple être définie par son orientation sexuelle. Dans certains pays, être membre de la communauté LGBTIQ+³ est passible d'emprisonnement, ou même de la peine de mort.

Un autre groupe pourrait être celui des femmes. Il touche des femmes victimes de persécutions comme les mutilations génitales ou le mariage forcé. Des femmes actives pour la défense des droits de la femme dans certains pays peuvent elles aussi être menacées.

- **Les idées politiques**. Ce domaine inclut les opinions, les idées, les croyances non conformes ou en opposition avec le gouvernement. Si chez nous la liberté de croyance et d'expression est garantie, ce n'est pas le cas dans de nombreux autres pays. Exprimer des idées différentes et les défendre peut entraîner des actes de persécution tels que l'emprisonnement, la torture, la peine de mort.

1 Selon la Convention de Genève de 1951.

2 Les auteures tiennent à relever ici que la race n'existe pas en termes de différences génétiques, mais qu'elle existe comme construction sociale.

3 Communauté des personnes homosexuelles, bisexuelles, trans, intersexes ou queer.